PROCESSUS DE SOUTIEN PAR LE PACTE ANIMATION

2024

➢ LA MISSION

Être un trait d'union entre le service public suisse et la création audiovisuelle indépendante, dont nous soutenons les projets.

Faire rayonner, auprès de notre public suisse et à l'international, la diversité et la qualité de la production audiovisuelle d'animation suisse.

Innover et être proactif dans notre soutien à la création avec une prise de risque intelligente, en soutenant tous les métiers de l'animation en Suisse et encouragent les collaborations internationales.

➢ QUELS SONT LES PROJETS SOUTENUS ?

- Les courts métrages d'animation des étudiant·e·s en master (aide à la production seulement)
- Les courts métrages d'animation (aide à la production seulement)
- Les longs métrages d'animation tous genres, tous publics
- Les séries d'animation
- Les spéciaux TV d'animation jusqu'à (25'-50')
- Les animations / effets spéciaux dans un trailer ou les animations dans un documentaires ou tout autre projet bénéficiant d'un soutien d'une autre unité d'entreprise de la SSR (aide à la production seulement)

ATTENTION :

Le développement d'une série d'animation peut être soutenu si la diffusion du projet est assurée dans deux régions linguistiques au minimum. Les formats des séries d'animation peuvent être discutés avec les expert·e·s au préalable.

➢ QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

Toute maison de production ayant son siège en Suisse peut soumettre une demande de coproduction Pacte aux unités d'entreprise de la SSR : SRF, RTS, RSI et RTR.

Attention, seules les maisons de production bénéficiant d'une solide expérience de production peuvent déposer une demande d'aide pour les séries TV et les longs métrages.

➢ QUELLES SONT LES LANGUES DE LIVRAISON ?

Les séries et longs métrages doivent toujours être livrés au moins dans deux langues nationales.

➢ QUELS DOCUMENTS DOIT CONTENIR LE DOSSIER DE PRODUCTION ?

- ✓ Synopsis et concept du projet
- ✓ Scénario / Storyboard
- ✓ Projet d'exploitation
- ✓ Note d'intention du·de la réalisateur·trice / auteur·trice / producteur·trice
- ✓ CV / filmographie du·de la réalisateur·trice, auteur·trice et producteur·trice
- ✓ Filmographie des participant·e·s important·e·s
- ✓ Liste équipe technique / Casting
- ✓ Plan de tournage
- ✓ Budget général et plan de financement
- ✓ Lettres d'engagement (BAK, Zürcher Filmstiftung, Cinéforom – Fondation romande pour le cinéma, etc…)

➢ QUEL EST LE PROCESSUS DE DÉCISION ?

La commission Animation propose quatre dépôts par année (voir calendrier). Les projets doivent être déposés au moins un mois avant ces dates sur la plateforme DATA PACTE. Si la maison de production qui soumet la demande de coproduction n'est pas encore enregistrée sur DATA PACTE, il faut choisir l'option « Ouvrir un compte » dans le box Login de la page d'accueil. La bonne réception des dossiers est confirmée par écrit après vérification des données.

Ensuite, les expert·e·s Pacte traitent et décident ensemble des projets qui seront soutenus, lors d'une des commissions. Les décisions sont communiquées par écrit, par une lettre d'explication en cas de refus ou une lettre d'engagement en cas de soutien.

Une fois que l'ensemble des documents et du financement sont conformes mais avant le début du tournage, un contrat de coproduction est établi. Attention, toute modification importante du budget ou du plan de financement nécessite une nouvelle décision de la part de la commission.

CALENDRIER DES QUATRE DÉPÔTS ANNUELS 2024

Animation 2023/2024 Dépôt des dossiers Eingabe der Dossiers	**Animation 2024** Séances du groupe national d'expert·e·s Pacte Sitzungen der nationalen Pacte Fachgruppe
20.12.2023	20.1.2024 (Soleure)
18.3.2024	18.4.2024
10.7.2024	10.8.2024 (Locarno)
7.10.2024	7.11.2024

EXPERT·E·S PACTE ANIMATION

RTS: Izabela Rieben - Izabela.rieben@rts.ch (longs métrages et projets de télévisions) / ceyla.larre@rts.ch (courts métrages)

SRF: Gabriella Bloch Steinmann - Gabriela.blochsteinmann@srf.ch

RSI: Walter Bortolotti - Walter.bortolotti@rsi.ch